



AYITI INTEL | ONE-STOP INTELLIGENCE BRIEF

February 20, 2026

Intelligence for Haiti's Democratic Transition

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Un rapport historique du BINUH/HCDH de l'ONU, publié les 19 et 20 février, documente la traite systématique des enfants au sein de 26 réseaux de gangs actifs en Haïti, avec plus de 500 000 enfants vivant sous contrôle territorial de gangs. Simultanément, deux fillettes de 4 et 6 ans, victimes d'enlèvement, ont été retrouvées mortes sur l'île de la Gonâve, et 12 enlèvements ou plus ont été enregistrés durant la période du Carnaval à Port-au-Prince. Le retrait de Vitel'homme Innocent de la liste des personnes les plus recherchées du FBI et la prime d'un million de dollars sur « Izo » signalent une recalibration de la posture de ciblage américaine. L'inclusion d'Haïti dans l'Alerte d'atrocité R2P mondiale no 470 soulève la perspective de mécanismes formels de responsabilité internationale. La gravité combinée de ces développements pousse l'environnement de menace opérationnelle à son niveau le plus élevé enregistré ce trimestre.



RÉSUMÉ RAPIDE POUR LES PARTIES PRENANTES

Le rapport BINUH/HCDH de l'ONU documente la traite des enfants impliquant 26 gangs ; plus de 500 000 enfants directement exposés.

Deux fillettes de 4 et 6 ans, enlevées, retrouvées mortes sur l'île de la Gonâve le 19 février.

Le FBI transfère sa priorité de ciblage de Vitel'homme Innocent à « Izo » avec une prime d'un million de dollars.

Haïti désigné dans l'Alerte d'atrocité R2P mondiale no 470 aux côtés d'Israël/TPO et du Venezuela.

Le panel de la Cour d'appel du District de Columbia délibère désormais sans délai de décision fixé ; 350 000 Haïtiens demeurent dans une situation juridique précaire.

DÉVELOPPEMENT 1: RAPPORT BINUH/HCDH SUR LA TRAITE DES ENFANTS ET MEURTRES SUR L'ÎLE DE LA GONÂVE

La publication du rapport BINUH/HCDH de l'ONU les 19 et 20 février représente la documentation institutionnelle la plus complète à ce jour de la traite des enfants au sein de l'écosystème des gangs en Haïti. Le rapport identifie 26 réseaux de gangs actifs comme participants aux opérations de traite des enfants et établit que plus de 500 000 enfants résident dans des territoires sous contrôle effectif de gangs. Ces conclusions font évoluer le cadre analytique de la crise sécuritaire haïtienne d'un problème de gouvernance vers un environnement d'atrocités de masse, avec une dimension de protection de l'enfance distincte nécessitant des voies de réponse internationale séparées.

Les implications opérationnelles sont immédiates. Les organisations humanitaires opérant dans les zones contrôlées par des gangs disposent désormais de preuves documentées que leurs corridors d'accès recoupent des réseaux de traite actifs. Le rapport crée une nouvelle exposition à la responsabilité pour les acteurs internationaux ayant maintenu des postures de neutralité dans les négociations avec les dirigeants de gangs. Il fournit également le fondement probatoire pour l'escalade des mécanismes de responsabilité au Conseil de sécurité de l'ONU et à la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

La découverte le 19 février de deux fillettes de 4 et 6 ans, assassinées après leur enlèvement de

leur domicile sur l'île de la Gonâve, fournit un cas concret et très médiatisé qui amplifiera l'impact politique du rapport. L'île de la Gonâve avait précédemment été considérée comme une zone de faible intensité par rapport aux zones métropolitaines de Port-au-Prince. Cet incident signale l'expansion géographique des opérations d'enlèvement et de traite au-delà du corridor urbain principal.

La convergence du rapport institutionnel et du cas de l'île de la Gonâve dans la même fenêtre de rapport de 24 heures crée un environnement médiatique et de plaidoyer qui accélérera les appels à l'action du Conseil de sécurité, à l'élargissement de l'autorité du mandat de la MSS et aux sanctions ciblées contre les dirigeants de gangs nommément désignés. Les acteurs opérationnels doivent anticiper des restrictions accrues des déplacements et de l'accès, alors que la pression internationale génère une volatilité à court terme de l'environnement sécuritaire.



CONTEXTE HISTORIQUE

Les réseaux de gangs haïtiens ont évolué d'entreprises criminelles localisées vers des structures de gouvernance territoriale au cours de la dernière décennie, avec une accélération suivant l'assassinat présidentiel de juillet 2021. Le recrutement et la traite d'enfants par des groupes armés dans les États fragiles suit un modèle documenté en Afrique de l'Ouest et en Amérique centrale, où l'effondrement économique et l'absence de l'État créent des conditions d'exploitation systématique. L'incident de l'île de la Gonâve est cohérent avec les tendances documentées par l'ACLED montrant l'expansion des opérations d'enlèvement vers les centres de population secondaires, alors que les corridors urbains principaux font face à une présence accrue de la MSS.

POINTS DE DISCUSSION

Le BINUH/HCDH de l'ONU a produit un rapport sur la traite impliquant 26 réseaux de gangs nommément désignés, établissant un fondement probatoire de niveau institutionnel pour les procédures de responsabilisation.

Les 500 000 enfants dans les zones contrôlées par des gangs constituent désormais une priorité de protection documentée nécessitant une réponse internationale dédiée au-delà de la stabilisation sécuritaire générale.

Les meurtres sur l'île de la Gonâve confirment l'expansion géographique des opérations d'enlèvement et de traite hors de la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

La convergence du rapport et des meurtres dans un même cycle de rapport générera une pression immédiate sur le Conseil de sécurité de l'ONU et la direction de la mission MSS.

Les organisations internationales disposant de cadres de négociation d'accès dans les zones contrôlées par des gangs doivent réévaluer leurs postures de neutralité à la lumière de l'implication documentée dans la traite.

DÉCISIONS RECOMMANDÉES

Les organisations internationales devraient immédiatement convoquer des réunions d'examen d'urgence de leur posture opérationnelle à la lumière des conclusions du rapport sur la traite.

La MSS et le BINUH devraient coordonner une déclaration de réponse formelle dans les 48 heures afin d'orienter le cadrage médiatique international avant que les organisations de plaidoyer n'imposent leur propre récit.

Les gouvernements donateurs devraient prioriser un financement accéléré pour l'UNICEF et les ONG de protection de l'enfance opérant en Haïti afin d'activer une programmation de réponse rapide.

Les responsables de la sécurité de toutes les organisations humanitaires devraient émettre des évaluations des menaces actualisées portant spécifiquement sur le vecteur d'expansion géographique de l'île de la Gonâve.

Les États membres du Conseil de sécurité de l'ONU disposant de portefeuilles Haïti devraient demander une séance d'information formelle du Conseil par le BINUH dans les cinq à sept prochains jours.



CONFIANCE



Haute confiance basée sur les rapports institutionnels officiels.

DÉVELOPPEMENT 2: RECALIBRATION DU CIBLAGE DU FBI : VITEL'HOMME INNOCENT RETIRÉ, « IZO » ÉLEVÉ À UNE PRIME D'UN MILLION DE DOLLARS

Le retrait par le Federal Bureau of Investigation des États-Unis de Vitel'homme Innocent de sa liste des personnes les plus recherchées, concomitamment à l'annonce d'une prime d'un million de dollars sur le chef de gang connu sous le nom d'« Izo », marque une recalibration significative des priorités de ciblage des forces de l'ordre américaines en Haïti. Cette action ne constitue pas une désescalade. Elle reflète une réévaluation basée sur le renseignement concernant les acteurs armés qui représentent actuellement la menace opérationnelle la plus élevée pour les intérêts américains, l'accès humanitaire et la viabilité de la mission MSS.

« Izo », dont le vrai nom est Gabriel Jean-Pierre et qui dirige le gang Gran Grif, a été documenté par l'ACLED et les organes de surveillance de l'ONU comme l'un des principaux acteurs de la violence dans la vallée de l'Artibonite, qui a produit des déplacements massifs et bloqué les corridors d'approvisionnement du nord. La prime d'un million de dollars, au même niveau que celui précédemment associé aux désignations de terrorisme international majeur, signale que le gouvernement américain considère la capacité opérationnelle d'Izo comme une menace de premier ordre pour la stabilité régionale. Elle fournit également une infrastructure juridique et financière pour les réseaux d'informateurs et les opérations d'interdiction.

Le statut de Vitel'homme Innocent à la suite de son retrait de la liste des personnes les plus recherchées nécessite une clarification. Le retrait d'une liste publique de personnes recherchées n'implique pas un statut de non-poursuivi. Cela peut indiquer que son dossier a été transféré vers une mise en accusation scellée, une procédure d'extradition ou une piste d'application de la loi classifiée. Les acteurs opérationnels ne doivent pas interpréter ce changement comme une

réduction de la posture d'application de la loi américaine à l'égard de Vitel'homme.

Le moment de cette annonce, pendant le Carnaval, lorsque 12 enlèvements ou plus ont été enregistrés à Port-au-Prince, souligne le fossé entre la signalisation de l'application de la loi américaine et les conditions sécuritaires sur le terrain. L'annonce de la prime pourrait générer des activités de représailles à court terme de la part des réseaux alignés sur Izo ciblant les populations perçues comme des informateurs.



CONTEXTE HISTORIQUE

Le gouvernement américain a utilisé des mécanismes de prime publique comme composantes de la stratégie de suppression des gangs en Haïti depuis la formation de la coalition Viv Ansanm fin 2023. Les précédentes désignations de personnes les plus recherchées contre des dirigeants de gangs haïtiens ont produit des résultats directs d'application de la loi limités, mais ont perturbé les réseaux financiers et créé des pressions sécuritaires internes aux gangs. Le seuil d'un million de dollars est cohérent avec les niveaux de primes du Trésor américain et du FBI appliqués aux dirigeants de cartels au Mexique et en Amérique centrale.

POINTS DE DISCUSSION

Le retrait de Vitel'homme Innocent par le FBI ne signale pas une réduction de la posture d'application de la loi américaine ; probable transition vers une piste d'application scellée ou classifiée.

La prime d'un million de dollars sur « Izo » l'élève au rang le plus élevé du ciblage des forces de l'ordre américaines, avec des implications immédiates pour la posture opérationnelle de Gran Grif.

La période du Carnaval a enregistré 12 enlèvements ou plus à Port-au-Prince, démontrant que la signalisation de l'application de la loi n'a pas produit d'amélioration sécuritaire à court terme.

Le risque de représailles contre les communautés perçues comme des informateurs doit être évalué comme élevé dans les zones territoriales de Gran Grif.

La recalibration du ciblage américain peut indiquer une évaluation du renseignement selon laquelle Izo représente un risque plus important pour la mission MSS que les acteurs précédemment classifiés.

DÉCISIONS RECOMMANDÉES

Les organisations opérant dans la vallée de l'Artibonite et les zones territoriales de Gran Grif devraient immédiatement élever les niveaux de menace et réviser les protocoles de déplacement du personnel.

La direction de la mission MSS devrait coordonner avec les attachés du FBI à l'ambassade des États-Unis pour évaluer si l'annonce de la prime modifie leurs priorités de déploiement opérationnel. Les responsables de la sécurité devraient informer le personnel national local des risques de représailles associés aux programmes de primes pour informateurs opérant dans leurs communautés.

Les acteurs du secteur privé exposés aux chaînes d'approvisionnement des corridors du nord

devraient modéliser des scénarios de contingence pour une perturbation soutenue de l'Artibonite jusqu'au moins au T2 2026.

Les missions diplomatiques devraient demander des éclaircissements à l'ambassade des États-Unis sur le statut juridique actuel de Vitel'homme Innocent et ses implications pour la coordination de l'application de la loi.



CONFIANCE



Confiance modérée basée sur des rapports institutionnels partiels.

DÉVELOPPEMENT 3: ALERTE D'ATROCITÉ R2P MONDIALE NO 470 ET CADRE DE RESPONSABILITÉ INTERNATIONALE

L'inclusion d'Haïti dans l'Alerte d'atrocité de la Responsabilité de protéger mondiale no 470, aux côtés d'Israël/Territoires palestiniens occupés et du Venezuela, marque une escalade dans le cadrage de responsabilité internationale appliqué à la crise haïtienne. Le mécanisme R2P est distinct des cadres standard de maintien de la paix ou de réponse humanitaire de l'ONU. Son activation pour Haïti signale que les organes de surveillance ont évalué que les conditions atteignent ou approchent le seuil des crimes d'atrocités de masse en droit international, spécifiquement les catégories des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

La signification opérationnelle de cette désignation réside dans ce qu'elle permet, pas seulement dans ce qu'elle documente. Le statut d'Alerte R2P crée un espace politique et juridique pour les résolutions du Conseil de sécurité invoquant l'autorité du Chapitre VII, des sanctions ciblées au-delà des cadres existants et des renvois en matière de responsabilité pénale internationale. Pour le CPT et le gouvernement du Premier ministre Fils-Aimé, la désignation représente un passif réputationnel et diplomatique qui accentue la pression pour une action de gouvernance démontrable dans un délai comprimé.

Pour les organisations internationales opérant en Haïti, la désignation R2P crée un environnement de plaidoyer et opérationnel plus complexe. Les cadres de neutralité qui étaient fonctionnels sous la classification standard de crise humanitaire deviennent juridiquement et éthiquement tendus lorsque l'environnement est formellement caractérisé comme une zone de risque d'atrocités potentielle. Cela générera des examens de politique interne auprès des grandes ONG internationales et des agences de l'ONU concernant leurs modèles d'engagement.

La désignation recoupe également directement les conclusions du rapport sur la traite des enfants du Développement 1. La documentation de la traite systématique par 26 réseaux de gangs, combinée au statut d'Alerte R2P, crée un dossier probatoire composé qu'il sera difficile pour les membres du Conseil de sécurité d'esquiver. La France, les États-Unis et les autres membres du Conseil disposant de portefeuilles Haïti feront face à une pression accrue pour passer d'une posture de surveillance à une posture d'application.



CONTEXTE HISTORIQUE

Le cadre R2P a été adopté par les États membres de l'ONU lors du Sommet mondial de 2005 en réponse aux échecs de la réponse internationale au Rwanda et en Bosnie. Son application aux États caribéens est extrêmement rare et reflète la gravité des conditions documentées. Les précédentes interventions internationales en Haïti, notamment la MINUSTAH (2004-2017) et la MSS, ont été principalement encadrées comme des opérations de maintien de la paix et de stabilisation plutôt que comme des réponses de prévention des atrocités, faisant de cette désignation un changement qualitatif dans le cadrage juridique international.

POINTS DE DISCUSSION

L'Alerte d'atrocité R2P no 470 place Haïti dans une catégorie précédemment réservée aux zones de conflit les plus sévères au monde en matière de responsabilité juridique internationale.

La désignation permet l'action du Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII, des sanctions élargies et des voies de renvoi potentiel à la CPI.

Le CPT et les dirigeants du gouvernement font face à un délai diplomatique comprimé pour démontrer une réponse de gouvernance avant que les mécanismes de responsabilité ne s'accélèrent.

Les ONG internationales et les agences de l'ONU doivent engager des examens de politique interne concernant les modèles opérationnels dans un environnement formellement désigné comme zone de risque d'atrocités.

Combinée au rapport sur la traite des enfants, la désignation R2P crée un dossier probatoire composé qui réduit les options d'esquive du Conseil de sécurité.

DÉCISIONS RECOMMANDÉES

Les missions diplomatiques devraient immédiatement informer leurs gouvernements d'origine des implications de la désignation R2P pour la politique bilatérale envers Haïti et le positionnement au Conseil de sécurité.

Les dirigeants des ONG internationales devraient convoquer des examens de politique d'urgence pour évaluer les cadres opérationnels sous la classification de risque d'atrocités.

Les bureaux de communication du CPT et du gouvernement devraient élaborer une réponse formelle à la désignation R2P dans les 48 à 72 heures afin de gérer le récit international.

Le BINUH devrait préparer un document d'information formel pour le Conseil de sécurité qui met en correspondance la désignation R2P avec les autorités actuelles du mandat de la MSS et identifie les lacunes.

Les gouvernements donateurs devraient évaluer si les niveaux de financement actuels et les autorités de mandat pour la MSS sont adéquats compte tenu du cadre de responsabilité renforcé.



CONFIANCE



Haute confiance basée sur les rapports institutionnels officiels.

DÉVELOPPEMENT 4: STATUT DU CONTENTIEUX TPS ET EXPOSITION JURIDIQUE DE LA DIASPORA

Le panel de la Cour d'appel du District de Columbia examinant le contentieux sur le Statut de Protection Temporaire affectant environ 350 000 Haïtiens aux États-Unis est entré en délibération sans délai annoncé pour une décision. Cette situation crée une condition d'incertitude juridique soutenue qui entre maintenant dans sa phase la plus cruciale. Le contentieux conteste la résiliation des protections TPS par voie d'autorité exécutive et déterminera si cette population conserve l'autorisation de travail et la protection contre l'expulsion pendant la période de crise en cours en Haïti.

La phase de délibération est opérationnellement significative car elle supprime la certitude à court terme qu'une décision défavorable ou favorable fournirait. Les organisations fournissant des services juridiques, d'emploi et de soutien social à la diaspora haïtienne aux États-Unis doivent continuer à opérer dans des cadres de planification de contingence doubles. Une décision favorable préserverait le statut TPS dans l'attente d'un examen ultérieur. Une décision défavorable déclencherait la perte immédiate de l'autorisation de travail pour une population qui fournit entre 3 et 4 milliards de dollars annuellement en transferts de fonds vers Haïti.

Les implications macroéconomiques pour Haïti d'une décision défavorable sont sévères et immédiates. Les transferts de fonds représentent la principale source de devises étrangères d'Haïti, dépassant l'ensemble des investissements directs étrangers et de l'aide publique au développement combinés. Une réduction rapide des flux de transferts accélérerait la dévaluation de la gourde, comprimerait le pouvoir d'achat des ménages à travers tous les strates économiques et réduirait la disponibilité des devises fortes qui soutient les chaînes d'approvisionnement dépendantes des importations, notamment la nourriture et le carburant.

La délibération du panel coïncide avec l'environnement élevé de documentation sécuritaire et d'atrocités décrit dans les Développements 1 à 3. Les organisations communautaires de la diaspora et les groupes de défense juridique utiliseront probablement le rapport sur la traite des enfants et la désignation d'Alerte R2P comme preuves à l'appui dans toute demande de suspension d'urgence ou effort d'intervention du Congrès, arguant que le retour forcé vers un environnement à risque d'atrocités renforce le dossier juridique et humanitaire en faveur de l'extension du TPS.



CONTEXTE HISTORIQUE

Le TPS pour les Haïtiens a été initialement accordé à la suite du tremblement de terre de janvier 2010 et a été prolongé à plusieurs reprises par des administrations successives en reconnaissance de l'instabilité persistante. Le contentieux actuel découle d'une action exécutive de 2025 visant à

mettre fin au TPS pour plusieurs nationalités. Les transferts de fonds de la diaspora haïtienne aux États-Unis représentent environ 40 pour cent du PIB d'Haïti ces dernières années, faisant du statut juridique de cette population une variable macroéconomique directe pour le calendrier de transition politique haïtien.

POINTS DE DISCUSSION

Le panel de la Cour d'appel du District de Columbia est en délibération active sans délai fixé ; 350 000 titulaires haïtiens du TPS demeurent dans une situation juridique précaire pendant la période de crise sécuritaire la plus aiguë d'Haïti.

Une décision défavorable éliminerait immédiatement l'autorisation de travail et déclencherait une contraction des transferts de fonds avec des conséquences macroéconomiques directes pour Haïti. Les flux de transferts de fonds de 3 à 4 milliards de dollars annuellement représentent la plus grande source de devises étrangères d'Haïti ; leur perturbation accélérerait la dévaluation de la gourde et le stress des chaînes d'approvisionnement.

Les défenseurs juridiques de la diaspora utiliseront probablement le rapport sur la traite des enfants et les conclusions de l'Alerte R2P comme preuves à l'appui pour les suspensions d'urgence ou les interventions du Congrès.

Le CPT et le gouvernement doivent élaborer une planification économique de contingence pour les scénarios impliquant une réduction significative des transferts de fonds dans les 30 à 60 prochains jours.

DÉCISIONS RECOMMANDÉES

Les institutions financières internationales disposant de portefeuilles Haïti devraient modéliser des scénarios de choc sur les transferts de fonds et identifier des instruments de liquidité à réponse rapide.

Les conseillers économiques du CPT devraient informer les dirigeants du gouvernement sur l'exposition macroéconomique créée par la délibération TPS et élaborer une stratégie de communication publique.

Les organisations juridiques de la diaspora haïtienne devraient soumettre formellement le rapport sur la traite des enfants de l'ONU et la documentation de l'Alerte R2P au panel de la Cour d'appel du District de Columbia comme preuves supplémentaires des conditions en Haïti.

Les acteurs du secteur privé dépendant des chaînes d'approvisionnement à l'importation devraient évaluer l'exposition aux devises fortes et modéliser des stratégies d'approvisionnement de contingence.

Le BINUH et l'OCHA devraient coordonner pour s'assurer que toute décision défavorable TPS soit immédiatement signalée à la planification humanitaire de l'ONU comme un choc cumulatif à l'environnement économique d'Haïti.



CONFIANCE



Confiance modérée basée sur des rapports institutionnels partiels.

À SURVEILLER

PROCHAINES 24 À 48 HEURES

Surveiller la réponse formelle du CPT ou du gouvernement au rapport BINUH/HCDH de l'ONU sur la traite des enfants ; l'absence de réponse dans les 48 heures sera lue à l'international comme une reconnaissance tacite de l'échec de la gouvernance. Surveiller toute déclaration ou activité de Gran Grif ou Viv Ansanm en réponse à la prime d'un million de dollars du FBI sur Izo, en particulier dans les corridors de la vallée de l'Artibonite où le risque de représailles est élevé. Suivre les communications publiques de la mission MSS pour tout ajustement de la posture opérationnelle en réponse à la désignation d'Alerte R2P.

CETTE SEMAINE

Surveiller les consultations du Conseil de sécurité de l'ONU sur Haïti déclenchées par l'Alerte R2P no 470 et le rapport sur la traite des enfants ; toute demande de réunion du Conseil de la France, des États-Unis ou d'un État membre caribéen signalerait une piste de responsabilisation accélérée. Surveiller la Cour d'appel du District de Columbia pour tout développement procédural dans la délibération TPS. Évaluer si les meurtres sur l'île de la Gonâve génèrent une pression médiatique suffisante pour déclencher une opération de réponse formelle de la PNH ou de la MSS dans les zones insulaires secondaires. Suivre les données d'enlèvements de la période du Carnaval pour la confirmation de la tendance semaine sur semaine.

HORIZON STRATÉGIQUE

La convergence de la désignation d'Alerte R2P, de la documentation institutionnelle sur la traite des enfants et de l'incertitude juridique du TPS dans un seul cycle de rapport représente un moment seuil pour le cadre d'engagement international d'Haïti. Si les membres du Conseil de sécurité passent d'une posture de surveillance à une posture d'application dans les 30 prochains jours, l'environnement opérationnel pour tous les acteurs en Haïti se transformera matériellement. L'autorité du mandat du CPT s'étendant jusqu'au 7 février 2027 fournit une continuité nominale de gouvernance, mais le déficit de légitimité créé par l'accumulation de documentation de cette semaine comprimera l'espace politique disponible pour les institutions de transition. Le calendrier électoral et son infrastructure de soutien internationale doivent désormais être évalués dans le contexte d'une possible escalade au titre du Chapitre VII plutôt que d'un soutien standard à la stabilisation.

SOURCES PRIMAIRES

Rapport BINUH/HCDH de l'ONU sur la traite des enfants et la violence des gangs, février 2026

Alerte d'atrocité R2P mondiale no 470, février 2026

Mise à jour de la liste des personnes les plus recherchées du FBI : retrait de Vitel'homme Innocent

et annonce de prime sur « Izo », février 2026

Haiti Libre, couverture des enlèvements du Carnaval, 19-20 février 2026

Le Nouvelliste, rapport sur l'enlèvement et le meurtre d'enfants sur l'île de la Gonâve, 19 février 2026

AlterPresse, bilan sécuritaire du 19-20 février 2026

Mise à jour humanitaire OCHA Haïti, février 2026

Couverture Reuters Haïti, 19-20 février 2026

Dépêche AP, activité des gangs haïtiens et rapport sécuritaire du Carnaval, février 2026

Dépêche AFP, développements sécuritaires en Haïti, 19-20 février 2026

Portail d'alertes sécuritaires de l'ambassade des États-Unis en Haïti, février 2026

Annonce de l'atelier de coordination sur les VBG du ministère des Affaires féminines, février 2026

Données de conflit ACLED Haïti, mise à jour de février 2026

Matrice de suivi des déplacements IOM Haïti, février 2026

Dossier du contentieux TPS de la Cour d'appel du District de Columbia, février 2026